



Comité Syndical du 10 mars 2025

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Le syndicat disposant de deux compétences, celles-ci figureront sous les abréviations suivantes :

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Étaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BAUCHE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Yannick BOUDET	Délégué titulaire	SON	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Cédric BROUT	Délégué titulaire	AN	Votant
Seine Normandie Agglomération	Julien CANIN	Délégué titulaire	SON	Votant
Evreux Portes de Normandie	Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	AN	Votant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	AN	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	SON	Votante
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Frédéric HERBIN	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	Déléguée titulaire	AN	Votante
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire	SON	Votant
Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Jérôme PASCO	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Gérard PLATEL	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	SON	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	David TAURIN	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	SON	Votante

Collège Conseil Départemental

Étaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Frédéric DUCHÉ	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Claire LACAMPAGNE CROCHET	Déléguée titulaire	SON	Votante
Département de l'Eure	Pascal LEHONGRE	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	AN	Votant

Région Normandie

Était présent :

Région Normandie	Guy DOSSANG	Délégué titulaire	AN	Votant
------------------	-------------	-------------------	----	--------

Collège Communes

Étaient présents :

Commune de Marcilly-la-Campagne	Francine BACHET	Déléguée titulaire	SON	Votante
Commune d'Armentières-sur-Avre	Damien BRUNET	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune de Nonancourt	Patrice LARGE	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune de Villers-en-Vexin	Christophe SEIGNE	Délégué titulaire	SON	Votant

Collège Syndicats

Était présent :

SIVOS Barquet/Emanville/Plessis	Dominique MABIRE	Déléguée suppléante	SON	Votante
---------------------------------	------------------	---------------------	-----	---------

Eure Normandie Numérique :

Étaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Élodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Élise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votante

Public :

Était présent :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants (seulement ceux qui ont manifesté leur participation en raison de l'absence du titulaire) afin de vérifier l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum à atteindre	Présents	Quorum atteint	Pouvoir	Nb de voix
Aménagement numérique	23	12	15	oui	0	23
Services et outils numérique	32	17	21	oui	0	34
Affaires communes	55	28	36	oui	0	57

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité syndical
- Adhésion des nouveaux membres au syndicat
- Rapport Annuel du Délégué 2023
- Avenant n°7 à la Délégation de Service Public
- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Premier rapport : Adoption du Procès-Verbal du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du Procès-Verbal du précédent Comité Syndical du 16 décembre 2024.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Adhésion des nouveaux membres au syndicat

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne l'adhésion des nouveaux membres au syndicat.

M. GRAVELLE indique que pour ce comité, ce sont les adhésions de 35 collectivités qui sont à valider portant le nombre d'adhésions à 412 collectivités au total.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Rapport Annuel du Délégué 2023

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne le rapport Annuel du Délégué.

M. GRAVELLE passe la parole à M. BOYARD pour la présentation de ce RAD.

M. BOYARD diffuse aux délégués, le compte rendu de l'activité du délégué, il précise qu'il s'agit de l'année 2023 car le compte rendu nous a été présenté en juin 2024 et suite à notre analyse et aux questions-réponses avec le délégué, nous avons eu tous les éléments en fin d'année 2024 et avec la tenue du comité syndical en mars, la présentation arrive un peu tardivement.

M. BOYARD commence sa présentation par le volet technique, il indique que plus de 40 000 prises ont pu être déployées, réparties en 19 996 prises sur la partie affermée et 21 110 prises sur la partie concessive.

M. BOYARD poursuit avec le volet exploitation du réseau, il indique que la typologie d'incidents sur le grand public a augmenté de 70 %, ceci est lié au fait que l'on a livré et commercialisé beaucoup plus de prises.

Une baisse des incidents sur les offres professionnelles est constatée, ce qui est un bon résultat.

En comparaison avec les autres RIP, le nombre d'incidents sur la partie Grand Public est assez faible, signe d'un réseau de qualité et d'un délégué opérationnel.

Par contre sur les offres professionnelles on s'aperçoit que l'on a un peu de retard par rapport aux autres territoires, nous allons donc mettre l'accent sur cela pour les années futures.

M. BOYARD continue avec le volet commercial, il indique que 45 opérateurs sont présents sur le réseau et précise que ce sont néanmoins les offres grand public avec les 4 OCEN qui font l'activité de la DSP.

En 2023, le taux de pénétration était de 52% avec un taux national de 50%.

M. BOYARD termine sa présentation avec le volet financier, en 2023 la DSP constate une importante augmentation du chiffre d'affaires, en passant d'un peu plus de 11 M€ à 23 M€, soit le double, qui s'explique avec l'arrivée massive des opérateurs nationaux.

Concernant l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation), il est également en augmentation.

Par contre le résultat financier se dégrade très fortement, principalement à cause des intérêts aux emprunts liés, au remboursement de la dette et aux frais de gestion intra groupe.

M. BOYARD précise que le syndicat, malgré les nombreux courriers échangés avec le délégataire, rencontre des difficultés à identifier les prestations qui sont intégrées dans ce contrat. Il ajoute que le syndicat a demandé à avoir à l'avenir, plus de visibilité qui n'est pas totale aujourd'hui.

ENN souhaite davantage de transparence et si besoin un contrôle sur pièce et sur place sera effectué au siège d'Axione.

M. BOYARD indique le résultat net comptable s'améliore sur l'exercice mais reste malgré tout négatif, il va falloir maintenir cette dynamique pour avoir une bonne santé financière de la DSP.

M. BOYARD poursuit avec les recettes et les charges. Les Charges sont en augmentation bien que la fourniture des données détaillées par le délégataire reste insatisfaisante. Et les recettes sont inférieures au budget prévisionnel, fait du retard de livraison du réseau et de commercialisation. Nous aurions également dû constater un retard au niveau des charges d'exploitation mais ce n'est pas le cas et ce n'est pas logique. Ce constat doit donc être approfondi avec ENTHD.

M. BLOUIN intervient en disant qu'on peut donc constater que les charges ne sont pas en retard mais que les recettes le sont.

M. BOYARD répond que c'est tout à fait exact mais que cela n'est donc pas normal.

M. BLOUIN ajoute qu'un contrôle sur pièce et sur place au siège serait une bonne chose même si cela est rarement apprécié par le partenaire.

M. BOYARD répond qu'effectivement si le syndicat rencontre encore des difficultés à obtenir les réponses à leurs questions, des investigations et des contrôles complémentaires seront opérés.

M. JUBERT demande quelle est la structure des charges ?

M. BOYARD répond qu'il y a tous les contrats de sous-traitance entre ENTHD et Axione qui portent principalement sur des contrats de travaux pour la maintenance (mise à disposition de matériel et de personnel), il y a également une autre partie liée à la commercialisation du réseau avec le système d'information qui est entretenu et maintenu puis l'activité de raccordement et de branchement portée pour partie par Axione, sans que cela soit détaillé dans les documents transmis par le délégataire..

Historiquement ces charges étaient reliées à chacune de ses activités et détaillées par contrats, mais depuis 2023 elles sont intégrées dans un contrat global dont le montant est en augmentation par rapport aux années précédentes.

M. JUBERT répond que cela signifie qu'on n'a pas la maîtrise de nos charges.

M. MABIRE intervient en disant que dans ce cas on ne peut pas non plus se comparer avec les autres RIP et ajoute qu'il est embêtant de ne pas connaître les charges d'exploitation plus en détail.

Mme BOINET répond que c'est effectivement toute la difficulté qu'ENN a avec le délégataire depuis le changement de contrat.

M. DUCHE souhaite savoir si on est sûr qu'il n'y ait pas de remontée vers le groupe Axione ?

M. BOYARD répond que c'est justement la crainte du syndicat aujourd'hui.

M. HADIDA complète en disant que l'exercice aujourd'hui était de présenter le rapport transmis par le délégataire mais que le syndicat est tout à fait conscient de ce risque.

M. BOYARD ajoute que c'est pour cela que le contrôle doit bien se porter sur le résultat financier en lien avec le chiffre d'affaires et les contrats de sous-traitance Axione.

M. HADIDA confirme que le syndicat est bien en marche offensive sur ces éléments.

M. LEHONGRE intervient à son tour en indiquant qu'au moment où ils ont soumis leur projet et leur offre, ils ont dû présenter un budget prévisionnel et on peut comparer par rapport à aujourd'hui et voir pourquoi ils s'en écartent.

M. BOYARD répond qu'avec le décalage des travaux qu'on a pu avoir, on a un décalage sur les revenus mais pas sur les charges donc c'est bien la difficulté qu'on a aujourd'hui à avoir une bonne lecture complète.

Mme BOINET complète en disant qu'ils ont par rapport à leur offre de départ regroupé des coûts, sur le plan prévisionnel on avait bien ce détail des coûts mais maintenant ils ont créé une ligne nommée "autre charge d'exploitation" qui regroupent tout.

M. LEHONGRE ajoute que c'est malheureusement le cas dans toutes les Délégations de service Public et que c'est pour cela qu'il faut être très exigeant sur l'analytique de ces charges.

Mme BOINET informe les délégués que 4 allée retour de courriers ont été échangés à ce sujet au délégataire pour obtenir plus de détails concernant ces charges et que c'est pour cela que le contrôle sur pièce et sur place est envisagé.

M. DUCHE se demande si ce contrôle peut être opérant.

Mme BOINET répond qu'ils seraient dans l'obligation de fournir toutes les factures et que leur analyse permettrait de voir si d'éventuel coûts se cachent derrière ces charges-là.

M. BOYARD ajoute qu'un contrôle de l'activité pour le compte de la DSP pourrait nous permettre d'avoir également plus de visibilité, aujourd'hui Axione a une entreprise en local dans l'Eure, est-ce qu'elle travaille bien que pour l'Eure, le Directeur de la DSP travaille-t-il bien que pour l'Eure ? Est-ce que le responsable régional est-ce qu'il travaille à hauteur des 10% dans l'Eure tel qu'il est déclaré, on a cette possibilité-là de contrôler une partie de leur activité. Sachant que ces contrôles sont refacturés à ENTHD dans le cadre d'une redevance de contrôle que l'on perçoit.

M. JUBERT se demande s'ils interviennent beaucoup car on ne les voit pas tellement sur le terrain.

M. BOYARD répond qu'ils ont une activité assez soutenue avec l'équivalent de 6 techniciens en permanence sur le terrain pour faire de la maintenance ou de l'exploitation tous les jours dans l'Eure.

M. PASCO souhaite revenir sur les courriers échangés et indique que c'est obligation légale de répondre au syndicat et si la question d'une procédure juridique se pose-t-elle ?

Mme BOINET indique que le délégataire répond bien aux courriers mais les réponses ne sont pas satisfaisantes dans leurs niveaux de détail.

M. MABIRE demande s'il y a d'autre RIP qui ont Axione comme délégataire de service public ?

M. HADIDA répond que oui, le syndicat échange avec d'autre RIP au sein de l'AVICCA et que le même constat est fait.

M. DUCHE propose l'idée de convoquer le délégataire en Commission de suivi de la DSP pour les contraindre à nous apporter les réponses à nos questions et les informer que la prochaine étape sera un contrôle sur place et sur pièce car cela n'est pas acceptable de pas comprendre ce qui se passe.

M. PASCO soutient l'idée de M. DUCHE et ajoute qu'il y a un bornage juridique existant et qu'il faut actionner les leviers qui sont possible.

M. BOYARD propose qu'à la suite de la transmission du prochain compte rendu d'activité qui interviendra fin mai, une commission de suivi de la DSP pourra être organisée pour faire le point.

M. BLOUIN demande quelle est la périodicité de la commission DSP ?

Mme BOINET répond qu'il n'y a pas de périodicité à proprement dite mais chaque rapport annuel doit faire l'objet d'une étude auprès de la commission puis un compte rendu après en comité syndical.

M. GRAVELLE remercie M. BOYARD pour cette présentation et demande s'il y a d'autres questions ou interventions.

M. DUCHE trouve cette partie sur l'état financier préoccupante et qu'elle ne correspond pas au modèle qui avait été présenté à l'époque et n'a pas beaucoup de sens par rapport au taux de pénétration et qu'une confrontation avec le délégataire doit avoir lieu.

M. MABIRE propose l'idée de se fédérer avec d'autre RIP pour avoir plus de poids et de force.

M. HADIDA répond que c'est déjà ce qui se fait avec l'AVICCA.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Avenant n°7 à la Délégation de Service Public

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne un Avenant n°7 à la Délégation de Service Public.

M. GRAVELLE rappelle que la Caisse des dépôts a cédé les parts qu'elle détenait dans la société Eure Normandie THD au Groupe Vauban, la nouvelle configuration s'établit de la façon suivante :

- AXIONE et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES : 15%
- VAUBAN INFRA FIBRE : 85%

M. GRAVELLE précise que ces changements doivent être adoptés par voie d'avenant.

M. DUCHE constate avec ce départ de la Caisse des dépôts de l'absence d'actionnariat public.

M. HADIDA précise que la CDC s'est effectivement retirée de toutes les DSP Télécom en France.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BLOUIN pour la présentation de la partie financière.

M. GRAVELLE cède ensuite la parole à M. BOYARD pour la présentation de la partie technique.

M. HADIDA communique des chiffres complémentaires, il indique qu'on est à 98,7% du déploiement et que le taux de pénétration est à 62,5% avec 157 900 abonnés.

M. GRAVELLE cède la parole à Mme BRIGAND pour la présentation de la partie Agence du Numérique.

M. GRAVELLE cède la parole à Mme JACQUES pour la présentation de la partie Communication.

Mme BOINET conclue ce ROB avec la présentation de la partie RH.

M. GRAVELLE remercie M. BLOUIN ainsi que les équipes d'ENN pour cette présentation du ROB.

M. GRAVELLE prend acte de la tenue des débats et demande à l'assemblée d'approuver ce rapport. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

M. GRAVELLE souhaite évoquer le déménagement des locaux d'Eure Normandie Numérique à la CCI prévu au 1^{er} septembre 2025.

M. GRAVELLE revient également sur l'attribution le mois dernier du prix Label Villes Internent au Syndicat, un mail a été récemment envoyé aux élus à ce sujet.

M. GRAVELLE laisse la parole aux délégués pour des questions diverses.

M. DUCHE félicite le syndicat pour le prix obtenu et demande si cela a fait l'objet d'un article dans le 2.7 car ce serait bien de communiquer là-dessus puis il souhaite également féliciter l'Agence du Numérique pour le nombre d'adhérents qui est très impressionnant. Il soumet également une proposition de séminaire pour les élus sur l'arrivée de l'IA et de ses usages pour les collectivités.

Mme PREYRE souhaite savoir s'il serait possible d'avoir auprès de son conseil municipal une présentation d'une commune pilote sur les outils utilisés.

M. GRAVELLE répond que oui après accord de son maire.

M. GRAVELLE remercie les Élus d'avoir assisté à ce comité syndical en visio-conférence et indique que le prochain comité se tiendra le 31/03/2025 à 17h30.

La séance est levée à 18h52.

Fait à Évreux, le 10 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 14/03/2025